



ORDRE DES AVOCATS
A LA COUR DE PARIS

Bulletin spécial - novembre 2004

Le Bulletin

www.avocatparis.org

du Barreau de Paris

Conférence de Washington

11 et 12 novembre 2004



Photo : Chrystèle Lacène
SCICOM - Ministère de la Justice

Editorial / Dominique Perben,
Garde des Sceaux

Pour le rayonnement international du droit français

Nous sommes bientôt au terme de l'année de célébration du bicentenaire du code civil. Je saisis l'invitation que m'a faite le Bâtonnier de Paris pour m'exprimer dans ce bulletin et saluer l'action commune de la communauté du droit en France dans la dynamique en faveur du rayonnement international de notre droit. Notre droit est le reflet d'une tradition, d'une culture et de valeurs que nous voulons partager et donc promouvoir, dans un monde toujours plus globalisé.

Je tiens, en particulier, à saluer l'organisation à Washington cette semaine par le barreau de Paris du colloque sur les contributions comparées des systèmes juridiques américain et français au développement international des affaires.

Je suis heureux d'y apporter le soutien du ministère de la Justice et d'avoir contribué à y associer des organisations internationales prestigieuses qui vont participer au succès de cette manifestation.

Nous partageons une conviction forte : notre droit est pertinent. Il l'est évidemment en matière de respect des droits de l'homme, notre histoire nous en fait crédit. Il l'est aussi en matière économique. A ceux qui pourraient en douter, il nous faut donner la réplique, sans relâche et sans pusillanimité.

Ce colloque s'inscrit donc dans une démarche globale, fondée sur trois principes auxquels je tiens : partenariat, ambition et modernité.

- Partenariat : je souhaite que l'ensemble de notre communauté du droit se retrouve dans ma démarche. Le barreau de Paris est à mes côtés, comme le sont bien d'autres organismes professionnels et associations, en France et à l'étranger ;
- Ambition : la reconnaissance internationale de notre droit est un enjeu important pour notre pays, tant au point de vue politique qu'économique. Les principes du droit sont structurants pour les processus de décision. La pertinence du droit est un facteur central de la compétitivité économique. Allons de l'avant ;
- Modernité enfin, car tenir à nos principes nous permet de remettre sans cesse en question les modalités selon lesquelles ils se déclinent, pour adapter nos règles aux évolutions économiques et sociales du monde où nous vivons. C'est le sens de mon action.

En tant que Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, je continuerai à me faire l'avocat de ce système juridique auquel nous croyons.

Au début de l'année, la Banque Mondiale publiait un rapport d'inspiration américaine, intitulé «Doing Business in 2004», qui avait l'ambition de comparer les performances des législations de différents pays en droit des affaires. La tonalité de ce rapport s'avérant particulièrement défavorable au droit civil, le gouvernement a décidé d'y répliquer et de promouvoir le rayonnement du droit français en s'appuyant, notamment, sur l'expérience et le dynamisme du Barreau de Paris pour les questions internationales.

Le Barreau de Paris a pris l'initiative d'organiser une conférence internationale le 11 novembre prochain à Washington pour présenter le droit français à travers quelques exemples concrets et démontrer, en le comparant au droit des Etats-Unis d'Amérique, qu'il est un droit vivant, dynamique et adapté à la modernité.

Cet événement, qui a reçu le haut patronnage du Président de la République, a été rendu possible grâce au soutien et aux efforts conjoints du Ministère de la justice, de l'Ambassade de France aux Etats-Unis, de la Banque Mondiale, de la Banque Interaméricaine de Développement et de l'Université de Georgetown.

Une délégation française, au sein de laquelle les avocats seront fortement représentés sera conduite par le Bâtonnier Jean-Marie Burguburu et sera reçue par la Banque Mondiale, le lendemain 12 novembre, pour ouvrir la discussion sur les performances du droit français.

Cette conférence constitue l'un des efforts essentiels de notre barreau pour promouvoir notre droit, la place de Paris et les avocats français dans le concert international.

Doing Business in 2004 *un rapport en débat*

Un rapport intitulé Doing business in 2004 (La Pratique des Affaires en 2004), sur l'environnement comparé des affaires dans le monde a été édité par le département développement du secteur privé de la Banque Mondiale à la fin de l'année 2003.

Ce rapport avait pour ambition d'évaluer la réglementation de 131 pays en matière de création et de développement des entreprises. La méthodologie mise en œuvre devait permettre de comparer, à l'aune de différents paramètres significatifs, la réglementation des affaires de chacun des pays étudiés et d'évaluer leur compétitivité. Cette approche comparée procédait notamment des travaux d'économistes des universités américaines de Yale et Harvard. L'objectif de ce rapport était d'inciter les Etats à simplifier leur réglementation et de faciliter la création et le développement des entreprises.

La Banque Mondiale est une institution internationale dont la mission est notamment de financer des programmes de développement économique. 178 pays en sont membres, parmi lesquels la France qui est l'un des 8 pays ayant un représentant permanent au sein de son conseil d'administration.

Les conclusions de ce rapport étaient clairement défavorables aux Etats dont le système juridique avait été inspiré par le droit français. Bien plus, le droit civil était présenté comme un handicap pour les pays en voie de développement, une source de formalisme néfaste aux affaires, voire même un terreau pour la corruption. La France était relativement mal classée dans les tableaux comparatifs : à titre d'exemple, elle était positionnée loin derrière les Etats-Unis et la Grande-Bretagne sur le plan de la législation du travail et même derrière des pays émergents pour les procédures de mise en faillite ou la protection des créanciers.

Résultat d'une analyse menée par des praticiens du droit de culture exclusivement américaine, le rapport comportait des omissions comme des contrevérités et trahissait une philosophie de dérégulation poussée à l'extrême.

Le Barreau de Paris s'engage

Pour sa part, le Barreau de Paris milite depuis longtemps afin que les juristes français, et plus largement ceux issus de la tradition romano-germanique, participent aux travaux de droit comparé des organisations internationales et que les systèmes de droit soient confrontés à armes égales. Grâce à l'espace politique et intellectuel ouvert par le cycle du bicentenaire du Code Civil, célébré dans le monde entier, le Barreau de Paris a décidé d'organiser une conférence à Washington pour comparer les approches des droits français et américain face à des enjeux économiques mondiaux pour démontrer que, même s'ils procèdent de traditions philosophiques et intellectuelles distinctes, les deux régimes juridiques sont pertinents et capables de proposer des solutions efficaces et modernes. En effet, si la Conférence de Washington se place dans le prolongement du rapport *Doing Business in 2004*, elle n'a pas pour objectif d'opposer, mais, bien au contraire, de comparer dans une perspective intellectuelle et pratique, le droit français et le droit américain.

Cette conférence a reçu le haut patronnage du Président de la République et le concours du Ministère de la Justice, de l'Ambassade de France aux États-Unis, de la Banque Mondiale, de la Banque Interaméricaine de Développement et de l'Université de Georgetown. Elle entend illustrer son propos au prisme d'exemples concrets représentatifs des problématiques juridiques actuelles du monde des affaires. La conférence envisagera ainsi notamment la double préoccupation du législateur français : la recherche de l'équilibre entre l'initiative privée et la régulation publique, et l'adaptation à l'environnement économique international.

La mise en perspective du droit français avec le droit américain permettra de démontrer que notre droit est un droit ouvert, capable de s'adapter aux défis du monde économique contemporain comme à la globalisation et à l'internationalisation de la vie des affaires. Les partenariats public-privé, la régulation des marchés financiers, la réforme de la gouvernance d'entreprise et le droit de la concurrence.

Cette conférence rassemblera au *Ronald Reagan Center* de Washington des politiques, des acteurs du monde économique et des juristes de haut niveau issus de traditions juridiques différentes (civiliste et common law). Elle accueillera des participants de différents pays et notamment des experts de la reconstruction juridique dans les pays en voie de développement, attachés pour la plupart à la Banque Mondiale ou à la Banque Inter-Américaine de Développement.

L'amorce d'un partenariat

C'est dans un esprit d'ouverture, et pour marquer le dialogue retrouvé entre la Banque Mondiale et la communauté des juristes français, que la Banque Mondiale a proposé de recevoir une délégation française, conduite par le Bâtonnier et composée de hauts fonctionnaires, de journalistes et d'avocats du Barreau de Paris, le vendredi 12 novembre 2004 pour débattre, dans un esprit apaisé, des perspectives croisées entre la France et la Banque Mondiale sur la base d'exemples pratiques tels que les contrats de partenariats public-privé.

Quasi-concomittant avec une édition 2005 du rapport *Doing Business* beaucoup plus équilibrée, cet événement doit constituer le point de départ d'une collaboration entre le Barreau de Paris et la Banque Mondiale, envisagée sur le long terme, puisque notre Barreau recevra une délégation de la Banque Mondiale en 2005 à Paris, à l'occasion de la prochaine Rentrée.

**Vous pouvez consulter le programme du colloque
sur le site de l'Ordre : www.avocatparis.org**



**RONALD REAGAN BUILDING AND INTERNATIONAL
TRADE CENTER AMPHITHEATER
JEUDI 11 NOVEMBRE 2004**



**The American and French Legal Systems:
*Contrasting Approaches to Global Business***



ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS



Georgetown Law Center

